

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 8 juillet à 18h00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, Mme CANAPI, M. PERRINO, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PATRON, Mme HOTIN-LETANG, M. PILLOUD, Mme VINCENT, M. JEUNEMAITRE, M. JIBRIL, Mme RAMEAUX, M. GAUFILLIER, M. VAUVRE, Mme MAIRE, Mme DELVAUX, M. GRAJQEVCI, Mme ENAMA, M. VOELTZEL, Mme BOURDON-MOLLOT (arrivée à 18h23), Mme FONTAINE, Mme COUSIN, M. MECREANT, M. ROULET, M. DESSELAS, Mme BORTOLUZZI, M. CAVE, M. LIMONGI, M. AUDO
Excusé(s) représenté(s)	Mme PATYK, conseillère municipale, par M. VOELTZEL M. AJJAJI, conseiller municipal, par M. PATRON Mme BOURDON-MOLLOT, conseillère municipale, par M. LAVENKA (jusqu'à 18h23) M. FERTEL, conseiller municipal, par Mme CANAPI
Excusé(s) non représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme PRADOUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation :	01 juillet 2026

---oooOooo---

N° 2026.51

TABLEAU DES EFFECTIFS
Modificatif

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

Accusé de réception en préfecture
077-217703792-20260708-DEL-2026-51-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- **Vu** le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1 à L.311-3 relatifs aux emplois publics ;
- **Vu** la délibération n° 2026.05 du 10 février 2026
- **Vu** l'avis du Comité Social Territorial en date du 29.06.2026.
- **Considérant** que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.
- **Considérant** que le Conseil Municipal modifie par délibération ce tableau en fonction des évolutions réglementaires et structurelles des emplois municipaux ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de créer les postes suivants pour prendre en compte les les avancements de grades 2026 et de nouveaux besoins des services ;

Pour la filière médico-sociale :

+ 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps non complet (22h00)

+ 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet

Pour la filière culturelle :

+ 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24h30 hebdomadaires)

Pour la filière police :

+ 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ D'arrêter le tableau des effectifs conformément au tableau tel que défini en annexe.
- ⇒ De se référer à la présente délibération pour toutes décisions à intervenir
- ⇒ D'ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels conformément aux dispositions mentionnées aux articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 susvisée, rémunérés sur la base indiciaire correspondant à un échelon ou au taux horaire du grade, selon les modalités de recrutement
- ⇒ D'ouvrir la possibilité de recourir à des vacataires par voie de contrat d'engagement aux conditions fixées ci-dessus.
- ⇒ De fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire
- ⇒ De prévoir, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits nécessaires
- ⇒ De substituer à la précédente délibération les présentes dispositions
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,
Le Maire,**



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique TELERECOURS citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 9/07/2026 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 9/07/2026



Olivier Lavenka
O. LAVENKA

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE PROVINS

Annexe à la délibération n°2026.51 - CM du 08.07.2026

FILIERES	Postes ouverts avant conseil	Modification	Postes après CM
FILIERE ADMINISTRATIVE	104	0	104
FILIERE TECHNIQUE	239	0	239
FILIERE SOCIALE	38	0	38
FILIERE MEDICO SOCIALE	28	2	30
FILIERE SPORTIVE	10	0	10
FILIERE CULTURELLE	37	1	38
FILIERE ANIMATION	48	0	48
FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE	16	1	17
HORS FILIERES TOUS SERVICES	50	0	50
TOTAL GÉNÉRAL	570	4	574

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après CM
FILIERE ADMINISTRATIVE				104	0	104
<u>Emploi fonctionnel de Direction</u>				1		1
A	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES (10 à 20.000 habitants)	Directeur général des services de 10 à 20.000 hab		1		1
<u>ATTACHÉS TERRITORIAUX</u>				10	0	10
A	ATTACHES TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Directeur		1		1
		Attaché Hors classe		1		1
		Attaché Principal		2		2
		Attaché		6		6
<u>RÉDACTEUR TERRITORIAUX</u>				19	0	19
B	REDACTEURS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Rédacteur principal 1ère classe		8		8
		Rédacteur principal 2ème classe		4		4
		Rédacteur		6		6
B	Conseiller numérique	Conseiller numérique		1		1
<u>ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</u>				74	0	74
C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Adjoint Administratif Ppal 1ère classe	C3	10		10
		Adjoint Administratif Ppal 2è classe	C2	29		29
		DONT Adjoint Administratif Ppal de 2e cl à temps non complet (19h30 hebdomadaires)	C2	2		2
		Adjoint Administratif	C1	35		35
		DONT Adjoint Administratif à temps non complet (17h30 hebdomadaires)	C1	2		2
		DONT Adjoint Administratif à temps non complet (28h00 hebdomadaires)	C1	1		1
		DONT Adjoint Administratif saisonnier à temps non complet (19h30 hebdomadaires)	C1	1		1
		DONT Adjoint Administratif CUI/PEC		5		5
	Adjoint administratif	DONT Apprenti		1		1

FILIERE TECHNIQUE

Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après CM	
FILIERE TECHNIQUE				239	0	239	
INGÉNIEURS TERRITORIAUX				5	0	5	
A	INGENIEURS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Ingénieur Principal		2		2	
		Ingénieur		2		2	
		Ingénieur TNC (17h30 hebdo)		1		1	
TECHNICIENS TERRITORIAUX				17	0	17	
B	TECHNICIENS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Technicien principal 1ère classe		5		5	
		Technicien principal 2ème classe		4		4	
		Technicien		8		8	
AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX				26	0	26	
C	AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Agent de Maîtrise Principal		11		11	
		Agent de Maîtrise		15		15	
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX				191	0	191	
C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Adjoint Technique principal de 1ère classe	C3	21		21	
		Adjoint Technique principal de 2ème classe	C2	51		51	
		Adjoint Technique	C1	119		119	
		DONT Adjoint Technique à temps non complet :					
		Adjoint technique TNC services scolaires	C1	38		38	
		Adjoint technique sur CUI/PEC	C1	10		10	
		Adjoint technique TNC autres services	C1	16		16	
	Adjoint technique	Apprenti	C1	2		2	

FILIERE SOCIALE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après CM
FILIERE DE LA SOCIALE				38	0	38
<u>ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS TERRITORIAUX</u>				1	0	1
A	ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO-EDUCATIFS Titulaires, stagiaires ou contractuels	Assistant socio-éducatif		1		1
<u>ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS</u>				9	0	9
A	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS Titulaires, stagiaires ou contractuels	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle		1		1
		Educateur de jeunes enfants		8		8
<u>AGENTS SPÉCIALISÉS TERRITORIAUX DES ÉCOLES MATERNELLES</u>				28	0	28
C	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Agent spécialisé ppal 1ère classe des écoles maternelles	C3	2		2
		Agent spécialisé ppal 2ème classe des écoles maternelles	C2	26		26
		DONT Agent spécialisé ppal 2ème classe des écoles maternelles à temps non complet (17h30 hebdomadaires)	C2	1		1

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après CM
FILIERE DE LA MEDICO SOCIALE				28	2	30
MÉDECINS TERRITORIAUX				1	0	1
	MEDECINS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Médecin de 1ère classe vacataire Taux de la vacation : 64,00 € (1 vacation = 1 heure)	1			1
PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX				1	0	1
A	PSYCHOLOGUES TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Psychologue de classe normale à temps non complet (8h30 hebdomadaires)	1			1
PUÉRICULTRICES TERRITORIALES				2	0	2
A	PUERICULTRICES TERRITORIALES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Puéricultrice hors classe	1			1
		Puéricultrice	1			1
AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE TERRITORIAUX				24	2	26
		Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	6	2		8
B	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	DONT Auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps non complet :				
		22h00 hebdomadaires		0	1	1
		Auxiliaire de puériculture de classe normale		18		18
		DONT Auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet :				
		22h00 hebdomadaires		1		1
		28h00 hebdomadaires		1		1

FILIERE SPORTIVE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après CM
FILIERE SPORTIVE				10	0	10
<u>CONSEILLERS TERRITORIAUX DES APS</u>				1	0	1
A	CONSEILLERS DES APS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Conseiller des APS		1		1
<u>ÉDUCATEURS TERRITORIAUX DES APS</u>				9	0	9
B	EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Educateur principal 1ère classe		2		2
		Educateur principal 2ème classe		2		2
		Educateur		4		4
		Educateur à TNC 12h00 hebdo		1		1
<u>OPÉRATEURS TERRITORIAUX DES APS</u>				0	0	0
C	OPERATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Opérateur qualifié		0		0
		Opérateur		0		0

FILIERE CULTURELLE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après CM
FILIERE CULTURELLE				37	1	38
CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE				3	0	3
A	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE Titulaires, stagiaires ou contractuels	Conservateur en chef du patrimoine		2		2
		Conservateur du patrimoine		1		1
CONSERVATEURS TERRITORIAUX DE BIBLIOTHÈQUES				1	0	1
A	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DE BIBLIOTHEQUES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Conservateur de bibliothèque		1		1
BIBLIOTHÉCAIRES TERRITORIAUX				1	0	1
A	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Bibliothécaire		1		1
ATTACHÉS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE				1	0	1
A	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE Titulaires, stagiaires ou contractuels	Attaché		1		1
ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES				4	0	4
B	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES Titulaires, stagiaires ou contractuels	Assistant de conservation principal de 1ère classe		1		1
		Assistant de conservation		3		3
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE				27	1	28
C	ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE Titulaires, stagiaires ou contractuels	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C3	5		5
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C2	7	1	8
		DONT Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet (24h30 hebdomadaires)	C2	0	1	1
		DONT Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe à temps non complet (19h30 hebdomadaires)	C2	1		1
		Adjoint du patrimoine	C1	15	0	15
		DONT Adjoint du patrimoine à temps non complet :				
		15h00 hebdomadaires	C1	1		1
		19h30 hebdomadaires	C1	1		1
		31h30 hebdomadaires	C1	2		2
		19h30 hebdomadaires	C1	3		3

FILIERE ANIMATION

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après CM	
FILIERE ANIMATION				48	0	48	
ANIMATEURS TERRITORIAUX				8	0	8	
B	ANIMATEURS TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Animateur principal de 1ère classe		1		1	
		Animateur principal de 2ème classe		2		2	
		Animateur		5		5	
ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX				40	0	40	
C	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX Titulaires, stagiaires ou contractuels	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C3	2		2	
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	13		13	
		DONT Adjoint d'animation principal de 2ème classe (8h hebdomadaires)		9		9	
		Adjoint d'animation	C1	25		25	
		DONT Adjoint d'animation saisonnier temps complet	C1	5		5	
		DONT Adjoint d'animation sur contrat Adultes relais		6		6	
		DONT Adjoint d'animation sur contrat CUI/PEC		5		5	
		DONT Adjoint d'animation temporaire à temps non complet (5h00 hebdomadaires uniquement pendant les périodes d'activité scolaire)	C1	2		2	
		DONT Adjoint d'animation à temps non complet					
		31h30 hebdomadaires	C1	1		1	
		25h00 hebdomadaires	C1	3		3	
		19h00 hebdomadaires	C1	1		1	
		17h30 hebdomadaires	C1	1		1	
		7h30 hebdomadaires	C1	1		1	

FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Echelle de rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après CM
FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE				16	1	17
<u>CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE TERRITORIAUX</u>				3	0	3
B	CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE Titulaires, stagiaires ou contractuels	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe		1		1
		Chef de service de police municipale principal de 2ème classe		1		1
		Chef de service de police municipale		1		1
<u>AGENTS TERRITORIAUX DE POLICE MUNICIPALE</u>				13	1	14
C	AGENTS DE POLICE MUNICIPALE Titulaires, stagiaires ou contractuels	Brigadier Chef Principal		5	1	6
		Gardien Brigadier	C2	8		8

HORS FILIERES

Hors filières / vacataires tous services			Rémunération	Postes avant conseil	Modification	Postes après CM
			forfait	50	0	50